

À LA TRENTE-QUATRIÈME SESSION DE
L'OIT

Genève le **29 juin 1951**

En vigueur pour le Canada le 16 novembre 1973

RTNU 165/303; RTC 1973/37

Convention No 105 CONCERNANT L'ABOLITION DU TRAVAIL FORCÉ. ADOPTÉE À LA QUARANTIÈME SESSION DE L'OIT

Genève le **25 juin 1957**

En vigueur pour le Canada le 14 juillet 1960

RTNU 320/291; RTC 1960/21

Convention No 108 CONCERNANT LES PIÈCES D'IDENTITÉ NATIONALES DES GENS DE MER. ADOPTÉE À LA QUARANTE ET UNIÈME SESSION DE L'OIT

Genève le **13 mai 1958**

En vigueur pour le Canada le 31 mai 1968

RTNU 389/277

Convention No 111 CONCERNANT LA DISCRIMINATION EN MATIÈRE D'EMPLOI ET DE PROFESSION. ADOPTÉE À LA QUARANTE-DEUXIÈME SESSION DE L'OIT

Genève le **25 juin 1958**

En vigueur pour le Canada le 26 novembre 1965

RTNU 362/31

Convention No 116 POUR LA RÉVISION PARTIELLE DES CONVENTIONS ADOPTÉES PAR L'OIT EN SES TRENTE-DEUX PREMIÈRES SESSIONS. ADOPTÉE À LA QUARANTE-CINQUIÈME SESSION DE L'OIT

Genève le **26 juin 1961**

En vigueur pour le Canada le 25 avril 1963

RTNU 423/11

NOTE:

Concerne uniquement les questions de procédure — ne figure pas dans le tableau

Convention No 122 CONCERNANT LA POLITIQUE DE L'EMPLOI. ADOPTÉE À LA QUARANTE-HUITIÈME SESSION DE L'OIT

Genève le **9 juillet 1964**

En vigueur pour le Canada le 16 septembre 1967

RTNU 569/65

NOTES:

¹Revisée par la Convention No 58 DE L'OIT

²Revisée par la Convention No 80 DE L'OIT

³Revisée par la Convention No 116 DE L'OIT